



EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

François CAULE

Julio AMARAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 Août 2013

STADE PORTE NORMANDE

Association Loi 1901

20, rue du Grévarin

27200 VERNON

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association STADE PORTE NORMANDE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'organe dirigeant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Cabinet inscrit à l'ordre des Experts-comptables de Rouen

6, rue Saint-Lazare - BP 142 - 27201 Vernon Cedex - Tél 02 32 51 44 87 - Fax 02 32 51 15 69 - secovernon@seco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à Paris, SARL au capital de 125 000 €

Siège social : 23, rue Nollet - 75017 PARIS - Tél. 01 40 53 04 60 - www.seco-compta.com

RCS Paris B 592 000 673 - TVA intracommunautaire N° FR 28592000673 - seco@seco.fr

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'éléments à porter à votre connaissance.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de l'organe dirigeant et dans les documents adressés ou mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Vernon, le 28 mars 2014
Le commissaire aux comptes
SECO



Julio AMARAL
Membre de la Compagnie de Paris

SECTION : SPN Comptes Consolidés

SAISON : 2012 / 2013

BILAN AU 31/08/2013

ACTIF	BRUT	& PROVISIONS	NET 31/08/2013	31/08/2012	31/08/2011	PASSIF	31/08/2013	31/08/2012	31/08/2011
Actif Immobilisé	492 787	363 985	128 802	137 212	117 454	Fonds Propres & Assimilés	276 585	293 102	292 110
Matériel Sportif	323 401	262 932	60 469	70 078	70 333	Fonds Associatifs	11 113	11 113	11 113
Autres immobilisations corporelles	169 387	101 054	68 333	67 134	47 121	Report à nouveau	229 228	233 819	255 068
Créances	82 283		82 283	109 394	89 423	Résultat de l'exercice	-5 473	-4 592	-21 248
Créances licenciés						Subventions équipement	41 718	52 762	47 178
Créances autres sections					133	Emprunts & dettes financières	51 621	39 398	14 040
Créance SPN						Emprunts	51 621	39 398	14 040
Créances Instances fédérales	82 283		82 283	3 962	89 290	Banques			
Autres créances				105 433		Dettes diverses	26 993	28 142	31 323
Trésorerie	331 692		331 692	111 672	189 853	Fournisseurs	5 605	5 104	7 035
Valeurs mobilières de placement	11 603		11 603	11 603	11 603	Dettes autres sections			
Disponibilités	320 090		320 090	100 069	178 250	Dette SPN	0	0	0
Charges constatées d'avance	6 047		6 047	5 013	4 786	Dettes instances fédérales	9 652	1 500	2 290
						Dettes fiscales & sociales	11 736	10 253	14 147
						Autres dettes		11 285	7 850
TOTAL ACTIF	912 810	363 985	548 825	363 291	401 516	Produits constatés d'avance	193 626	2 650	64 043
						TOTAL PASSIF	548 825	363 291	401 516

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2013

	31/08/2013	En %	31/08/2012	31/08/2011
Produits de Fonctionnement	659 774	100%	628 966	566 188
Cotisations	182 509	28%	160 447	154 031
Stages & manifestations	52 473	8%	31 103	23 663
Sponsoring & publicité	20 957	3%	29 210	13 384
Recettes minicars	26 536	4%	13 063	20 482
Subventions	299 452	45%	303 492	294 082
Produits divers	77 847	12%	91 651	60 546
Charges de Fonctionnement	691 065		679 061	616 328
Achats	85 464	13%	91 270	71 568
Autres achats & charges externes	153 178	23%	152 602	110 675
Frais de transport	104 342	16%	99 411	107 259
Frais sportifs	120 469	18%	114 666	100 041
Frais de personnel	134 946	20%	138 948	147 319
Dotation aux amortissements	50 110	8%	44 963	42 079
Dotation aux provisions				
Autres charges	42 554	6%	37 201	37 387
Résultat de Fonctionnement	-31 291	-5%	-50 095	-50 140
Résultat Financier	-254	0%	1 075	475
Produits financiers	1 443	0%	2 287	2 192
Charges financières	1 697	0%	1 212	1 718
Résultat Exceptionnel	26 072	4%	44 428	28 417
Produits exceptionnels	28 518	4%	68 010	31 373
Charges exceptionnelles	2 446	0%	23 582	2 956

ASSOCIATION STADE PORTE NORMANDE

CENTRE SPORTIF MUNICIPAL

26, RUE DU GREVARIN

27200 VERNON

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/09/12 au 31/08/13

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

SECO

ANNEXE

Total du bilan : 548.825 €

Résultat déficitaire de : -5.473 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association et arrêtés par le conseil d'administration.

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Aucune incidence significative n'est à signaler compte tenu de la mise en place du nouveau règlement sur les actifs et la méthode d'amortissement par composants.

II- ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Non recensé

Dettes garanties par des sûretés réelles

51.621 €

Autres informations significatives

L'association a pour objet social l'organisation de compétitions sportives, les activités de loisirs, les séances d'entraînement, la tenue de conférences et cours sur les questions sportives, la publication d'un bulletin, et plus généralement tous exercices et initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse.

Les installations sportives mises à la disposition par la mairie de Vernon, ainsi que les heures de bénévolat n'ont donné lieu à aucune valorisation au cours de l'exercice.

Fait Majeur de l'exercice :

Néant

En ce qui concerne la comptabilisation des Subventions :

Les subventions municipales reportées dans le bilan du 31/08/2013 correspondent aux subventions votées au titre de l'année 2012. Ces subventions ont été votées en avril 2012 sur la base du dossier déposé en décembre 2011 et en tenant compte des données de la saison sportive 2010/2011.

Ce mode de comptabilisation des subventions est une décision de gestion de l'Association. La comptabilisation des subventions en terme d'engagements nous donnerait la possibilité de constater une quote-part de subvention 2013 de 8/12^{ème} ce qui aurait un impact positif sur le résultat de l'Association au 31/08/2013.

III- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Immo.incorporelles</i>				
<i>Immo.corporelles</i>	488.817	41.700	37.730	492.787
<i>Immo.financières</i>				
TOTAL	488.817	41.700	37.730	492.787

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Immo.incorporelles</i>				
<i>Immo.corporelles</i>	351.605	50.110	37.730	363.985
<i>Autres Immo.financ</i>				
TOTAL	351.605	50.110	37.730	363.985

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances

	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
<i>Actif immobilisé</i>			
<i>Actif circulant et charges constatées d'avance</i>	88.330	58.271	30.059
TOTAL	88.330	58.271	30.059

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Autres créances..... 82.283 €

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

Charges à répartir : Non applicable

SECO

IV- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Variation des Fonds Propres

	<i>A l'ouverture</i>	<i>Résultat 08/2013</i>	<i>Autres Variations</i>	<i>A la clôture</i>
<i>Fonds Propres</i>	240.340	-5.473		234.867

Provisions :

	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
<i>Prov réglementées</i>				
<i>Prov p/R & C</i>				
<i>Prov dépréciation</i>				
TOTAL				

Etat des dettes :

	<i>Montant brut</i>	<i>A un an au plus</i>	<i>Plus d'un an moins de 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>
<i>Etabliss. de crédit</i>	51.621	13.484	38.137	
<i>Dettes financ.div</i>				
<i>Fournisseurs</i>	5.605	5.605		
<i>Det.fisc.& sociales</i>	9.652	9.652		
<i>Dettes inst fédérales</i>				
<i>Autres dettes</i>	11.736	11.736		
<i>Produits const.d'av.</i>	193.626	193.626		
TOTAL	272.240	272.240	38.137	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts & dettes établissement de crédit :

Emprunts & dettes financières diverses :

Fournisseurs :

5.605 €

Dettes fiscales et sociales :

9.652 €

Autres dettes. :

11.736 €

Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'association et la subvention de la ville de Vernon pour l'exercice 2013 pour un total de 193.626 €.

Autres informations

Les honoraires comptabilisés par le commissaire aux comptes de l'Association au titre du contrôle légal des comptes, se sont élevés pour l'exercice 2012/2013 à la somme de 6020.19 € TTC.

SECO



EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

François CAULE
Liléo AMARAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions règlementées de l'Association

STADE PORTE NORMANDE

Exercice clos le 31 août 2013

**20, rue du Grévarin
27200 VERNON**

Cabinet inscrit à l'ordre des Experts-comptables de Rouen
6, rue Saint-Lazare - BP 142 - 27201 Vernon Cedex - Tél 02 32 51 44 87 - Fax 02 32 51 15 69 - secovernon@seco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à Paris, SARL au capital de 125 000 €
Siège social : 23, rue Nollet - 75017 PARIS - Tél. 01 40 53 04 60 - www.seco-compta.com
RCS Paris B 592 000 673 - TVA intracommunautaire N° FR 28592000673 - seco@seco.fr



EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les conventions réglementées

François CAULE

Julio AMARAL

Assemblée générale du 16 avril 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Vernon, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes
SECO



Julio AMARAL

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Cabinet inscrit à l'ordre des Experts-comptables de Rouen
6, rue Saint-Lazare - BP 142 - 27201 Vernon Cedex - Tél 02 32 51 44 87 - Fax 02 32 51 15 69 - secovernon@seco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à Paris, SARL au capital de 125 000 €

Siège social : 23, rue Nollet - 75017 PARIS - Tél. 01 40 53 04 60 - www.seco-compta.com

RCS Paris B 592 000 673 - TVA intracommunautaire N° FR 28592000673 - seco@seco.fr